

Rapport d'activité 2014

Réunions du Conseil d'administration.

Nous nous sommes réunis 6 fois au cours de l'exercice.

Nous avons aussi participé à 4 réunions avec notre fédération la Favo, 2 réunions en Sous-préfecture, 2 réunions en Mairie, 1 réunion publique.

Le pacte écologique.

Dans la perspective des élections communales des 23 et 30 mars 2014 nous avons rédigé un "Pacte écologique" destiné à être accepté et signé par les candidats. La liste " Sermaise notre Village en Île de France " s'est engagée dans l'élaboration dans un Agenda 21, mesure phare de nos propositions. Les engagements des 2 listes sont consultables sur notre site internet.

L'inventaire de la faune et de la flore du territoire de notre commune.

Réalisé par le cabinet d'étude ALISEA, nous avons participé au démarrage de l'élaboration de ce document qui décrit les richesses faunistiques ou floristiques de notre territoire. Nous avons relancé à plusieurs reprises la commune afin d'obtenir un exemplaire de l'étude.

Célébrations des 40^{es} anniversaires de nos fédérations "ENE" et la "FAVO".

Nous avons organisé en mars, avec le CANE de Saint-Chéron et l'ADEG des Granges-le-Roi le 40^e anniversaire d'Essonne Nature Environnement à la Grange de Sermaise, ainsi que celui de la FAVO en janvier 2015 à la salle de l'Orgery de Saint-Chéron.

Création de la Commission de Suivi des Sites (CSS) Gerber.

Le Sous-préfet d'Étampes a accédé à notre demande de création de CSS. Cette commission, en cours de création par arrêté préfectoral devrait se réunir chaque année et nous permettra d'avoir connaissance des résultats d'analyses de l'air et de l'eau et d'échanger avec les services de l'État sur l'évolution du site Gerber. Une première réunion a eu lieu le 2 février 2014 à la sous-préfecture d'Étampes.

Plan Local d'Urbanisme.

Nous avons participé à une réunion du 1^{er} Plu et nous avons fait une demande pour prendre part à l'élaboration du Plu en devenir.

Respect du StoPub

Nous sommes à nouveau intervenus auprès du Président du SICTOM afin que cesse la distribution de publicités non souhaitées qui accompagnaient le journal de cette collectivité.

Commission de Suivi des Sites des établissements KMG Séveso 2 de la Rachée.

Nous avons participé à cette réunion où sont présentés les bilans d'activité et de prévention des risques par l'exploitant et le bilan des contrôles réalisés par la DRIEE.

La lecture du Relevé des Actes Administratifs nous a informés d'une mise en demeure de l'entreprise par les services de l'État pour non-respect de prescription. La CSS nous a permis de questionner le chef d'entreprise.

La ZA de "La pâture des joncs" :

Nous souhaitons que les derniers 1 500 m de zone naturelle sur la D116 entre la sortie de Sermaise et le Mesnil-Grand de Roinville reste un milieu ouvert ne faisant pas obstacle à la libre circulation des grands animaux entre les forêts du Marais et les zones humides de la vallée de l'Orge. À cet effet nous nous opposons au projet de Zone d'Activité à Sermaise qui nous semble illégal. Cela nous a conduits à :

– questionner le Conseil Général (Carrefour ou tourne à gauche, financement, proximité d'un Espace Naturel Sensible)

– demander deux contrôles de légalité des délibérations de la CCDH

– déposer conjointement avec la Favo une nouvelle demande de contrôle de légalité
– déposer conjointement avec la Favo une demande de recours gracieux relative à 2 délibérations de la CCDH.

De plus ce projet présente un déficit prévisionnel minimum de 250 000 € à combler par les contribuables. **Surveillance écologique du territoire de notre commune.**

Nous avons découvert la présence, sur plus de 1000, d'une nouvelle clôture, haute de 2 m, le long des emprises des voies du RER C entre Saint-Chéron et Sermaise. Cette monstruosité, dont nous avons du mal à comprendre l'intérêt, interdit les déplacements animaliers et semble être contraire au Schéma Régional de Cohérence Écologique et à ses corridors. Nous avons écrit au Conseil Régional et à Réseau Ferré de France et réfléchissons sur ce qu'il est possible de faire pour empêcher de tels projets.

Information de nos adhérents.

Nous avons seulement actualisé notre site internet sans publier de "Pommes vertes". Nous espérons nous rattraper cette année.

Perte de notre agrément.

Après un dernier recours auprès de la Ministre de l'écologie, resté sans réponse, nous avons perdu notre agrément, sans en connaître, la raison. Notre fédération, la Favo est agréée, et désigne des membres de notre association pour la représenter. Ceci nous permet de siéger dans des réunions où nous n'aurions pas été conviés.

Fête de la nature.

Notre association s'est engagée au côté des "Ruchers du Dourdannais" et vous a invités à visiter la miellerie du refuge LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux) de Fourchainville.

Décès d'un de nos adhérents.

Yvan Bouttes, qui a été, l'un des premiers membres du Conseil d'Administration de notre association est décédé cette année. Nous présentons à son épouse Geneviève nos condoléances attristées.